

ENTRE-LES SOUSSIGNÉS :

Le Maire de la commune de Villemolaque, 1 Place de la République, 66300 Villemolaque
représentant la collectivité,

Et

M. / Mme

Administré et résidant sur la commune de Villemolaque à l'adresse postale suivante
..... 66300 Villemolaque.

ARTICLE 1 :

Ledit document a pour objet **d'autoriser les habitants de Villemolaque à récupérer gratuitement du bois provenant d'arbres abattus lors de la tempête Nils du 12 février 2026.**

ARTICLE 2 :

Les pétitionnaires s'engagent à récupérer **les bois par leurs propres moyens.**

Les débits et transport des bois seront réalisés **sous l'entière responsabilité des pétitionnaires.**

La commune attire l'attention des pétitionnaires sur **la qualité du bois qui est exclusivement résineux et se décharge de l'utilisation qu'il en sera fait.**

Il ne sera pas fait de quote-part quantitative entre chaque pétitionnaire.

Les pétitionnaires **s'engagent à laisser les lieux propres et entièrement nettoyés.**

ARTICLE 3 :

Les bois sont disponibles dans les lieux suivants : **Pinède située à la sortie de Villemolaque, sur la route de Passa.**

ARTICLE 4 :

Il est rappelé que l'accès à la pinède fait l'objet d'une interdiction au public conformément à l'arrêté municipal en vigueur. Par dérogation exceptionnelle, les pétitionnaires dûment autorisés par la commune sont seules habilités à accéder au site et uniquement dans le cadre de la récupération du bois mentionnée dans le présent document.

Fait à Villemolaque, le....., en deux exemplaires, chaque signature étant précédée de la mention « Lu, vu et approuvé »

Signature de l'administré, M. / Mme.....	Le Maire de Villemolaque « Lu, vu et approuvé »
---	--